



Ruben Albarram/Sipa

- L'UEFA et la Fifa ont abusé de leur position dominante, estime la justice européenne. ● Les promoteurs d'une Superligue concurrente de la Ligue des champions peuvent se lancer.
- L'impact économique de cette décision s'annonce majeur.

// PAGE 16 ET L'ÉDITORIAL DE DAVID BARROUX PAGE 14

analyses

Il n'y a pas que des mauvaises nouvelles

Par Jacques Attali

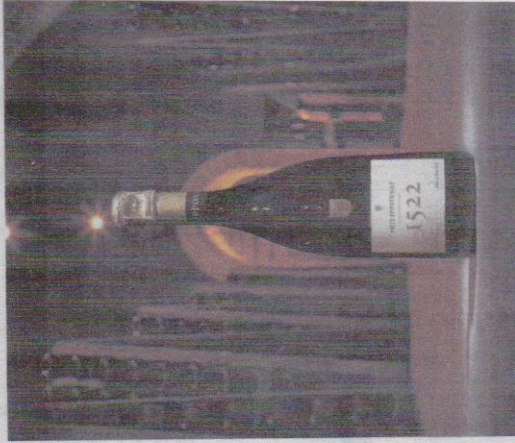
2023 restera pour beaucoup comme l'année des barbaries et des reculs de l'état de droit. Pourtant, de nombreuses bonnes nouvelles sont passées inaperçues. Les progrès de l'IA dans la santé ont permis des améliorations considérables aux premiers traitements de la maladie de Parkinson. Des avancées significatives ont eu lieu sur le climat. En matière géopolitique, il n'y a pas eu que des conflits : les relations entre la Chine et les États-Unis se sont améliorées. Le meilleur est possible. Encore faut-il regarder les lumières qui éclairent la route. // PAGE 11

Dépense publique : les retraités toujours mieux servis face aux jeunes

COMPTES PUBLICS A quoi sert l'argent public ? Une étude du site Fipéco permet de dresser un état des lieux de l'utilisation des prélèvements obligatoires, qui regroupent à la fois les impôts et les cotisations sociales payées par les Français. Résultat des courses, sur 1.000 euros de prélèvements obligatoires, environ 560 euros ont financé la protection sociale en 2022. Depuis 1995, le poids consacré aux retraites a augmenté, aux dépens notamment des dépenses octroyées à l'enseignement ou aux familles, d'ordinaire considérées comme préparant l'avenir. La défense est aussi perdante sur la période. // PAGE 4



colistes sont divisés sur ses p...
Brossat, à l'origine de l'air...
ment à appliquer la loi.
// PAGE 4



PHILIPPONNAT

CHAMPAGNE

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. A CONSOMMER AVEC MODÉ

LesEchos

SUR



DOMINIQUE SEUX
DANS « L'ÉDITO ÉCO »
A 7H45
DU LUNDI AU VENDREDI

M 00240 - 1222 - F : 6 00 €



ISSN 0153-4831
NUMÉRO 24113
116^e ANNÉE
40 PAGES
Avignon 4,50 € Belgique 7,00 €
Espace 4,90 € Luxembourg 7,20 €
Miroc 42 DH Suisse 11,50 FS Tunisie 9 TND

Répartition des dépenses publiques en 2022



LES ÉCHOS // SOURCES : INSEE, FIPECO - PHOTO : ISTOCK



Dépenses publiques : les retraités toujours plus choyés

COMPTES PUBLICS

Selon une étude du site Fipeco, depuis 1995, le poids consacré aux retraites a augmenté, aux dépens notamment des dépenses d'éducation.

Renaud Honoré

A quoi sert l'argent public ? La question revient de plus en plus fréquemment, alors que montent les critiques contre certains services publics. Après la crise des « gilets jaunes », le gouvernement avait déjà fait une communication sur ce sujet. Au printemps dernier, Gabriel Attal, alors ministre aux Comptes publics, avait lancé la campagne « en avoir pour mes impôts », pour informer les contribuables et les sonder sur d'éventuelles pistes d'économies. Sans forcément que des conséquences politiques en soient tirées dans les deux cas.

La note que publie jeudi le site spécialisé dans les finances publiques Fipeco permet de dessiner un tableau objectif de la situation, en dégagant les grandes tendances qui s'imposent depuis une trentaine d'années.

Pour résumer les choses, on pourrait dire que le choix collectif fait par la France depuis le milieu des années 1990 consiste à dépenser bien plus en faveur des retraités, au détriment notamment de la jeunesse.

209 euros pour la santé

« Ce qui ressort, c'est le poids grandissant de la protection sociale, et notamment des dépenses de retraites, alors que celles en faveur de l'enseignement sont en baisse depuis 1995 », constate François Ecalte, ancien magistrat à la Cour des comptes et fondateur du site. La défense fait aussi partie des grands perdants de la période, malgré l'effort décidé par Emmanuel Macron depuis son arrivée à l'Élysée.

Dans le détail, la note a cherché à déterminer ce que finançaient nos prélèvements obligatoires, qui regroupent à la fois les impôts et les cotisations sociales versées. Pour 1.000 euros de prélèvements obligatoires, 563 euros ont été consacrés en 2022 aux dépenses de protection sociale. Et dans ce large champ, on retrouve 247 euros pour les retraites et 209 euros pour la santé, tandis que 37 euros vont aux familles et 29 euros aux allocations de chômage.

Derrière cette large enveloppe, le deuxième poste de dépenses

revient à celles octroyées au soutien aux activités économiques (116 euros). Il s'agit d'un ensemble très hétéroclite, où l'on retrouve aussi bien des mesures générales d'aides à la production (28 euros) que celles pour le transport (35 euros) ou les aides aux énergies renouvelables (23 euros).

Enseignement en berne

Sur la dernière marche du podium se trouve l'enseignement, pour lequel on consacre 90 euros des 1.000 euros de prélèvements obligatoires. Pour les activités régaliennes, le duo police-justice reçoit 30 euros et la Défense 35 euros. La protection de l'environnement reste marginale à 19 euros, même si en réalité les dépenses sont plus importantes et éclatées dans d'autres domaines.

Si l'on compare avec la situation en 1995, certaines tendances nettes apparaissent. En trente ans, les dépenses consacrées à la Défense ont fondu d'un tiers, passant de 46 à 31 euros. Celles pour l'environnement ont légèrement progressé, de 11 à 18 euros. Quant aux services généraux – le train de vie de l'État en somme –, ils atteignent 67 euros « ce qui n'est pas autant que ce que l'opinion publique l'imagine ».

Mais c'est surtout le changement d'équilibre entre générations qui

frappe. Les dépenses pour la protection sociale pour la vieillesse sont passées de 224 à 247 euros (+10 %), tandis que celles pour la santé (elles aussi tirées par le vieillissement de la population) grimpaient de 180 à 209 euros. Pour la jeunesse, c'est la soupe à la grimace en revanche : l'enseignement est passé de 105 à 90 euros en trente ans (-14 %), et on peut aussi noter la moindre attention donnée aux familles (48 euros en 1995, contre 37 euros désormais).

« Le niveau de la dette publique pose un problème de finances publiques à la France, mais elle doit aussi gérer un problème plus structurel d'affectation de la dépense, qui ne prépare pas assez le futur », estime François Ecalte. Pour l'ancien magistrat à la Cour des comptes, cette situation anormale devrait nourrir la réflexion du gouvernement, au moment où celui-ci recherche déjà 12 milliards d'euros d'économies pour le prochain budget 2025.

« Une désindexation partielle par rapport à l'inflation du niveau des retraites ferait sens et même figure de justice au vu des choix faits par le gouvernement pour sa réforme », estime François Ecalte. Sans doute de peur de déplaire à un électoral qui lui est acquis, Emmanuel Macron avait en effet totalement exonéré d'efforts les retraités actuels. ■